

Emmanuel Masson, roy de la compagnie des archers



■ Les archers de la 1^{re} compagnie de tir à l'arc.

« Le Tir du Roy », c'est une tradition pour la 1^{re} Compagnie des archers de Dombasle, les membres de l'association se sont retrouvés sur le pas de tir pour cette compétition qui a rassemblé une trentaine d'adultes et dizaine d'enfants (poussins). Raymond Masson, le président les a accueillis pour cette manifestation interne à l'association en expliquant les règles « Les plus grands tirent à 50 m sur un "oiseau" de 5 cm x2 cm au centre de la cible, les plus jeunes à 30 et les poussins à 15 m ». L'archer qui remporte ce challenge du tir du Roy est élu à la 2^e flèche qu'il a tirée à 50 m. Mais il y a aussi deux autres catégories « Le Roitelet » et « Le Dauphin ». En parallèle et le même jour,

les archers ont participé au challenge Anthony Marin qui nous a quittés et qui fut archer à Dombasle. Ce fut aussi pour les archers un plaisir de se retrouver autour d'un barbecue dans une ambiance conviviale et amicale. Les résultats : pour le Tir du Roy, élu Roy 2013 Emmanuel Masson avec un tir à 50 m, arc classique. Second Gyslaine Belotti à 50 m, arc à poulies, Nicolas Paquot élu Dauphin 2013 à 30 m, arc classique, Anaïs Grange élue Roitelet 2013, à 15 m, arc classique. Pour le challenge Anthony Marin les 1^{er} sont Emmanuel Masson à 50 m, arc classique, Raymond Masson à 50 m, arc à poulies, Adrien Follador à 30 m, arc classique et Nathan Roussel à 15 m, arc classique.